

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay, le 6 Octobre 2025



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL D'ANNAY
DU 30 SEPTEMBRE 2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni le trente septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M.M. Yves TERLAT - Michèle MOREN - Albert DANCOISNE - Angèle DUPAYAGE - Pascal FROISSART - Marcel GAPENNE - Alexandre DERISBOURG - Adélaïde DELATTRE - Jean-Claude HOFFMANN - Martine DEMEYERE - Claude DRUELLE - Sonia PRIEM - Philippe THUMEREL - Didier ROBIDET - Sandrine DELPIERRE - Michèle ECAILLET -- Jackie FRANCKE - Louissette TAILLEZ - Pascal CAMPEL - David KUSNIREK - Philippe SEWERYN - Bernard BIDAULT

Etaient excusés : M.M. Arlette SOLTYS (pv à Jean Claude HOFFMANN) - Chantal CHRISTMANN (pv à Michèle MOREN) - Magalie DESCAMPS (pv à Yves TERLAT) - Dominique LABALETTE (pv à Louissette TAILLEZ) - Arlette CORTES (pv à Pascal CAMPEL)

Était absente :



La séance ouverte, Monsieur Jean Claude HOFFMANN est désigné secrétaire de séance et fait l'appel.

Le compte-rendu de la séance de conseil du 24 juin 2025 appelle une question sur l'information portée au Conseil dernier, en fin de séance, par le Président : il est demandé comment bénéficier de la protection fonctionnelle. La procédure à suivre ayant été communiquée par mail, cette observation n'appelle aucune modification du procès-verbal et ne concerne d'ailleurs pas celui-ci qui est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

1- Recrutement pour le banquet des aînés

L'assemblée autorise, à l'unanimité, le recrutement de 11 agents afin d'assurer le service dans le cadre du repas des aînés âgés de 70 ans et plus, prévu le 5 octobre 2025.

2- Création de poste d'adjoint administratif territorial

L'assemblée adopte à l'unanimité des suffrages exprimés la création d'un emploi « d'Adjoint Administratif Territorial » à temps complet et sous la responsabilité hiérarchique de la direction générale, suite à une mutation externe d'un emploi permanent vers une autre collectivité.

Votes pour : 20

Votes contre : /

Abstentions : 7 (MM. LABALETTE - CAMPEL - KUSNIREK - CORTES - TAILLIEZ - SEWERYN - BIDAULT)

3- Rachat d'une case au colombarium

A l'unanimité, l'assemblée accepte la rétrocession à la commune de la case n°88 du Colombarium moyennant le remboursement aux ayants droits de la somme de 425,49€.

4- Tarifs de location des terrains communaux - Année 2025

L'assemblée approuve, à l'unanimité, les tarifs de location des terrains comme suit :

- 1,50 € l'are pour les parcelles cultivées,
- 19,12 € l'are pour les parcelles bâties.

Il est précisé que ces tarifs seront ensuite actualisés en fonction de l'indice national des fermages publié une fois par an.

5- Convention d'utilisation des salles communales

Afin de formaliser et d'uniformiser l'utilisation des locaux municipaux mis à disposition dans le but de favoriser la vie associative et/ou de favoriser le développement des activités et des services en direction des citoyens, l'assemblée valide, à l'unanimité des voix exprimées, la nouvelle convention d'utilisations des salles communales avec les associations et autorise la signature de celles-ci.

Plusieurs questions sont posées pour le club de football FC Annay. Ce dernier bénéficie bien de deux créneaux de futsal à la Salle de Sport qu'il n'utilise par pour l'instant car la météo permet l'utilisation du stade Henri Lucas.

Il est confirmé qu'un état des lieux sera fait dans tous les bâtiments au moment de la signature des conventions. Il est également confirmé que le bâtiment mis à disposition doit être utilisé exclusivement pour l'activité déclarée, par exemple pour une association sportive, exclusivement pour du sport. Cela n'empêche pas les clubs d'ouvrir des buvettes lors de leurs événements / tournois mais cela restreint par exemple l'organisation d'un concours de belote quand l'activité déclarée est sportive.

Votes pour : 26

Votes contre : /

Abstentions : 1 (M. KUSNIREK)

6- Cession terrain communal Cadastré AC 794p rue B Cité Jaurès

Le conseil autorise, à l'unanimité, la cession du terrain cadastré section AC numéro 794p, d'une superficie de 283 m² au prix fixé par le service France Domaine de 17 320 € Hors Taxe, ainsi que la renonciation à l'accession pour les constructions. Il est précisé que les frais liés à cette cession seront portés à la charge de l'acquéreur.

7- Cession terrains Cadastres AD 177p, AD 779p, AD 776p, AD 782p, AD 785p et AD 555 rue Gino Valli

A l'unanimité, l'assemblée autorise, la cession des terrains cadastrés ci-dessus, d'une superficie totale de 1 373m² au prix fixé par le service France Domaine de 84 840 € Hors Taxe et précise que les frais liés à cette cession seront portés à la charge de l'acquéreur sauf les frais d'arpentage qui seront divisés en trois tiers.

En complément, il est demandé si des habitants occupent les lieux actuellement, le président indique qu'il s'agit d'un bien sans maître et rappelle la volonté de la ville de poursuivre la cession de ses biens, nombreux sur la commune, dès que l'opportunité se présente.

La question de la diffusion des biens pouvant être cédés aux habitants est également reposée. La règle appliquée depuis toujours sur la commune est rappelée : elle n'a pas changé depuis 2014, Les administrés désireux d'acquérir un bien sur la commune sont invités à en informer la mairie qui leur indiquera systématiquement les biens ou terrains disponibles à l'achat. Il est par ailleurs précisé que les locataires ou occupants des terrains sont toujours prioritaires.

8- Incorporation des réseaux d'eau et assainissement par la CALL - Lotissement les Gabions : Tranches 1 et 2

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature des conventions d'incorporation des voiries du lotissement Les Galions 1^{ère} tranche « rue du Louvre - rue Matisse » et 2^{ème} tranche « rue Camille Claudel » avec la Communauté d'Agglomération Lens Liévin. Il est précisé que la rétrocession des voiries de la 2^{ème} tranche avec Pas de Calais Habitat n'a pas encore eu lieu. Elle devrait être présentée à un prochain conseil.

9- Convention de partenariat avec l'association FLVS

Le conseil autorise à l'unanimité la signature d'une convention de partenariat avec l'association Fédérons Les Villes pour la Santé FLVS pour renouveler la mise en œuvre d'un projet « VIF-Vivons en forme » dont le champ d'action englobe la prévention santé et les initiatives autour de la forme au sens large, incluant des thématiques nouvelles telles que le sommeil et le bien-être. Il est précisé que le projet est établi pour une durée de 3 ans et qu'il pourrait concerner l'ensemble de la population. Le binôme en charge du suivi du programme pour la commune sera Madame Angèle DUPAYAGE, Adjointe déléguée à la Santé et Monsieur Julien VERRIER, Directeur des Accueils de Loisirs.

Il est demandé pourquoi le programme s'est arrêté après 2017. Le programme impulsé à l'époque en partenariat avec la Ligue d'Athlétisme du Nord Pas de Calais et avec l'Education Nationale a bénéficié d'intervenants pour des actions qui restaient ponctuelles. Néanmoins, nos agents avaient bénéficié d'actions de formation qu'ils ont pu utiliser dans la durée avec leur public grâce aux compétences acquises (séances de réveil musculaire, formation en nutrition...). Par ailleurs, la commune avait acquis des malles pédagogiques qui servent encore aujourd'hui.

Quelques interrogations sont également soulevées sur les formations prévues dans la convention avec FLVS. Celles -ci seront à destination des agents volontaires. Il est précisé que les animateurs et agents de restauration ont toujours été volontaires pour participer aux formations proposées.

10- Subvention de démarrage : ANNAY BADMINTON CLUB

A l'unanimité, l'assemblée approuve le versement d'une subvention de démarrage de 250€ à l'association ANNAY BADMINTON CLUB.

Une question sur le budget de fonctionnement du service des sports est posée dans le but de savoir pourquoi la commune ne finance pas une armoire de rangement pour le Club de Badminton. Il est rappelé que le budget communal a été voté par le Conseil qui a déjà obtenu ces informations. Il est également indiqué que le Club a préféré faire usage d'une armoire de seconde main dans un but économique et écologique.

Divers :

Les deux Conseillers délégués à la CALL sont interpellés afin de solliciter le remplacement de canalisations dont la distribution de l'eau serait problématique dans certains quartiers. Les conseillers prennent note et feront part de la demande.

Il est demandé le coût de la mare pédagogique qui vient d'être réalisée au marais. S'agissant d'un mécénat de Véolia, il est rappelé, une nouvelle fois, que cela n'a eu aucune incidence financière pour la commune.

Une date de début de travaux pour la réhabilitation du Camus est sollicitée, aucune information formelle ne peut être apportée.

Tous les sujets étant épuisés, la séance est levée à 18h36.

Jean Claude HOFFMANN,
Secrétaire

Yves TERLAT,
Maire